



Third  
**GEF**  
Assembly  
2006

Cape Town, South Africa

GEF/A.3/Inf.3/Rev.1

9 août 2006

---

Troisième Assemblée du FEM  
Le Cap (Afrique du Sud)  
29-30 août 2006

NOTE DE SYNTHÈSE POUR LA TABLE RONDE DE HAUT NIVEAU  
SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE :  
ATTENUATION ET ADAPTATION

## **I. INTRODUCTION**

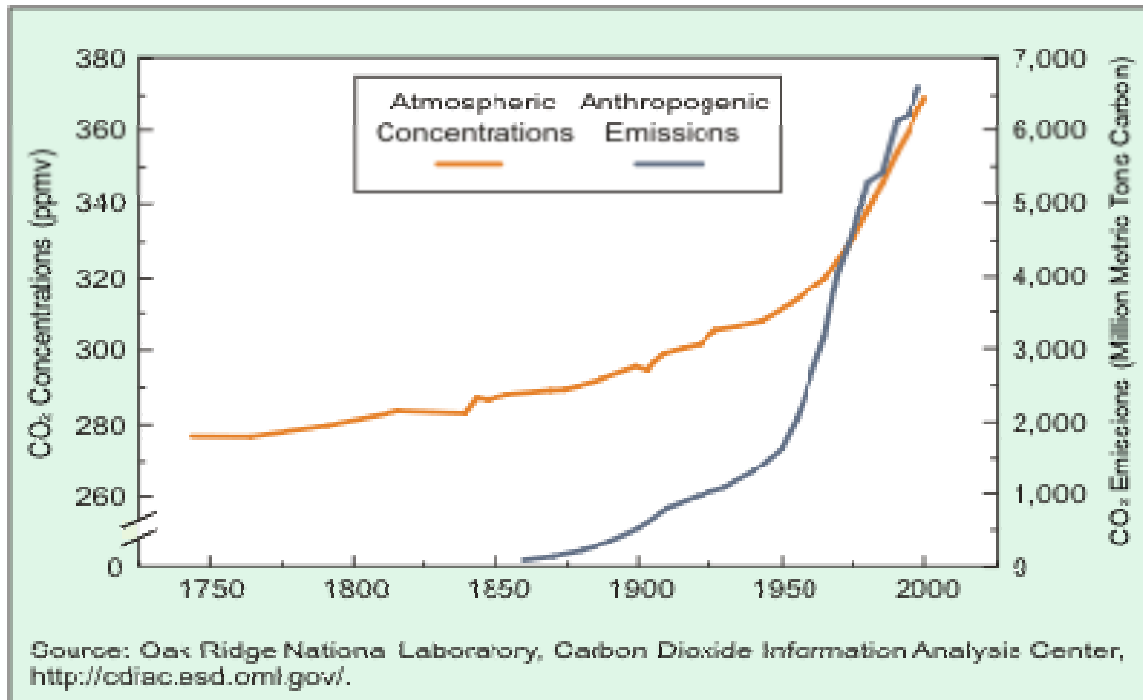
1. Aux termes de la Stratégie opérationnelle 1995, le rôle du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) dans le domaine d'intervention « changements climatiques » est de soutenir les mesures qui limitent le plus possible les dommages causés par les changements climatiques en réduisant le risque de tels changements ou leurs effets néfastes.
2. Jusqu'ici, dans le cadre du programme « changements climatiques » du FEM, la priorité a clairement été accordée à l'atténuation du risque, surtout parce que l'objectif premier de l'institution est de soutenir les projets qui ont des effets positifs pour l'environnement mondial ; or la plupart des interventions liées à l'adaptation au changement climatique visent surtout à avoir des effets au niveau local.
3. L'un des principaux défis du FEM dans un proche avenir consistera probablement à mettre un terme à cette contradiction, puisqu'il ressort des rapports du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et de plusieurs documents récents sur le sujet que non seulement les effets néfastes du changement climatique sont inévitables mais, en plus, ils se manifesteront plus tôt que prévu, quels que soient les programmes d'atténuation.
4. Il est important de tenir compte du fait que les pays en développement, les plus pauvres, sont les moins outillés pour s'adapter aux effets éventuels du changement climatique, alors même que la plupart d'entre eux ont très peu contribué à l'apparition du phénomène. Cela étant, il est impératif que les pays en développement aient accès à l'énergie, composante essentielle des stratégies de réduction de la pauvreté et de développement durable.
5. L'atténuation et l'adaptation semblent donc liées, notamment dans les pays pauvres qui ont besoin d'accéder à l'énergie, sans nuire à l'environnement, tout en se prémunissant des effets du changement climatique causé par les pays industrialisés. Toutefois, on s'accorde largement à dire aujourd'hui que les systèmes existant au niveau mondial n'ont pas permis de concevoir des mécanismes à même de fournir suffisamment d'« énergie propre » pour répondre aux besoins élémentaires des pays les plus pauvres. Ce problème a été reconnu par le Sommet du G8 tenu à Gleneagles, d'où est né le Dialogue sur le changement climatique, les énergies propres et le développement durable.
6. Il est éminemment souhaitable que le FEM participe à ce dialogue, notamment parce qu'il compléterait que le Cadre d'investissement pour les énergies propres (CEIF) établi par la Banque mondiale et d'autres banques de développement multilatérales. À cet égard, le CEIF a adopté une stratégie à trois piliers : 1) satisfaire les besoins actuels d'énergie propre des pays en développement, 2) chercher à atténuer le changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES), et 3) soutenir les pays en développement dans leurs efforts d'adaptation aux effets néfastes du changement et à la variabilité du climat.

## **II. NECESSITE PERMANENTE D'ATTENUER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**

7. Dès sa conception, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) s'est fixé pour objectif de « stabiliser les concentrations de GES dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système

climatique ». L'accent était donc principalement mis sur la réduction des émissions de GES pour éviter un réchauffement plus accentué de la planète. Tous les pays ont été exhortés à faire de cette action un objectif commun, relevant de responsabilités communes mais différenciées. Pourtant aujourd'hui, soit près de 15 ans après l'approbation initiale de la CCNUCC, les données scientifiques n'indiquent aucune réduction notable ni du taux d'émission ni du taux d'augmentation des concentrations de GES dans l'atmosphère.

**Figure 1 : Évolution des concentrations et des émissions de CO<sub>2</sub>**



8. L'accent mis sur la réduction des émissions doit être maintenu. L'analyse actuelle confirme l'idée selon laquelle aucune solution miracle ne peut à elle seule régler définitivement le problème des émissions de GES à l'échelle mondiale. Il ressort d'un ensemble de projections récentes que la juxtaposition de sept actions concertées (les sept pièces d'un « kit » technologique), toutes visant à s'attaquer aux GES par l'adoption de politiques ou de mesures bien précises, peut permettre de stabiliser et de réduire les émissions futures de GES. Les pièces de ce « kit » sont les suivantes : utilisation accrue d'appareils ménagers à haut rendement énergétique, amélioration du rendement énergétique dans l'industrie, recours accru aux énergies renouvelables, amélioration du rendement des véhicules motorisés, utilisation accrue de l'énergie nucléaire, utilisation plus efficace des combustibles fossiles, et piégeage et stockage du carbone.<sup>1</sup> Il est possible de résoudre le problème du réchauffement de la planète en menant simultanément toutes ces actions, sans exception. Cela exige non seulement un véritable engagement politique, mais aussi un recours renforcé aux technologies énergétiques modernes.

<sup>1</sup> S. Pacala et R. Socolow, « Stabilization Wedges: Solving the Climate Problem for the Next 50 Years with Current Technologies », *Science*, vol. 305, n° 5686, 13 août 2004, pp. 968-972.

9. D'après les projections de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), au cours des deux prochaines décennies, la consommation d'énergie et les émissions de GES des pays en développement dépasseront celles des pays aujourd'hui développés. On ne saurait limiter la recherche de solutions au problème des émissions de GES aux seuls pays aujourd'hui développés car ils n'en resteront pas la principale cause indéfiniment. Il est vrai que la réduction des émissions de GES a initialement mis l'accent sur les pays de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), mais il faut changer cette approche et rechercher une solution de portée réellement mondiale. Celle-ci appellera non seulement une coopération mieux conçue, mais aussi la mise au point et l'adoption d'un plus grand nombre de nouvelles technologies, le transfert Nord-Sud, mais aussi Sud-Sud, des dites technologies occupant une place de choix.

### **Rôle du FEM dans l'atténuation du changement climatique**

10. Le FEM est bien placé pour jouer un rôle majeur dans le développement de cette coopération au plan technologique. En effet, depuis sa conception en 1991, l'institution a alloué environ 2 milliards de dollars au titre de projets du domaine d'intervention « changements climatiques ». Bien qu'approximativement 10 % de ces fonds aient été affectés à la préparation des premières et secondes communications nationales, ainsi que celles qui ont suivi, les 90 % restants ont servi à aider les pays à réaliser leurs objectifs de développement durable tout en réduisant les émissions de GES. L'étude sectorielle sur les changements climatiques réalisée par le FEM a conclu qu'avant 2004, les projets du FEM liés aux changements climatiques et arrivés à terme avaient permis de réduire les émissions de plus de 224 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>, effets directs et indirects confondus.<sup>2</sup> Les projets en cours devraient en principe entraîner une réduction supplémentaire des émissions de l'ordre de 1,7 milliards de tonnes de CO<sub>2</sub>. Ces chiffres soulignent le rôle que le FEM a joué en balisant la voie vers un développement durable permettant de réduire les émissions de GES.

11. La Stratégie opérationnelle du FEM dans le domaine des changements climatiques s'articule autour de quatre programmes d'opérations : suppression des obstacles à l'amélioration du rendement énergétique, promotion des énergies renouvelables, réduction du coût à long terme des technologies qui émettent peu de GES, et adoption de modes de transport écologiquement viables. Plus de 600 millions de dollars ont été affectés à des projets d'amélioration du rendement énergétique dans le but de promouvoir les technologies et les méthodes qui la favorisent. L'expérience a montré que les projets exécutés au titre de ce programme d'opérations étaient assortis des analyses les plus cohérentes et avaient les effets les plus significatifs.

12. Plus de 800 millions de dollars ont été affectés à des projets favorisant l'utilisation de l'énergie renouvelable, raccordée au réseau ou non. Bien que les projets de production d'une énergie renouvelable décentralisée soient destinés à des populations n'ayant pas du tout accès à l'électricité, la critique qui leur est faite est qu'ils contribuent très peu à réduire les émissions de GES. Au départ, les projets d'énergie renouvelable centralisée visaient à soutenir des initiatives témoins, mais depuis lors, ils ont évolué, intervenant plus « en amont » et aidant les pays à mettre tous les acteurs sur un pied d'égalité pour permettre aux producteurs d'énergie

---

<sup>2</sup> Bureau du suivi et de l'évaluation, GEF Climate Change Program Study: September 2004, Washington, DC : Fonds pour l'environnement mondial.

renouvelable de vendre leur électricité au réseau. Là encore, les opposants soulignent qu'en matière de réduction des émissions de GES, les projets faisant appel aux énergies renouvelables sont peu efficaces par rapport aux coûts engagés ; les partisans de ces projets affirment qu'il est essentiel de les soutenir pour connaître un développement énergétique durable dans un monde où l'on ne peut faire abstraction des GES.

13. Approximativement 200 millions de dollars ont été engagés au titre de projets visant l'application rapide des nouvelles technologies énergétiques émettant peu de GES, par exemple la gazéification de la biomasse par des générateurs à cycle combiné et les concentrateurs solaires. Destiné à amener les pays bénéficiaires des projets du FEM à se frotter assez tôt à ces technologies (qui n'ont pas encore été commercialisées), ce programme est le plus problématique des programmes d'opérations de l'institution. Les critiques affirment en effet qu'il est impossible de transférer des technologies qui ne sont pas tout à fait au point, et à ce jour, le portefeuille du FEM leur donnerait raison. Les partisans de ce programme quant à eux estiment que ces projets peuvent être couronnés de succès, ce qui permettrait aux pays en développement d'acquiescer assez tôt l'expérience de ces nouvelles technologies et de les adopter directement en brûlant ainsi les étapes intermédiaires. Les travaux futurs sur le transfert des technologies devront examiner de près l'expérience acquise par le FEM à travers ce programme d'opérations.

14. Plus de 100 millions de dollars ont été affectés au transport écologiquement viable, le programme d'opérations le plus récent du domaine d'intervention « changements climatiques ». Si les premiers projets de ce programme d'opérations portaient essentiellement sur les nouvelles technologies, ils privilégient aujourd'hui l'aide à l'expérimentation et à la promotion de formules telles que les véhicules non motorisés, les réseaux express d'autobus et les autres modes de transport émettant peu de GES. Ce programme étant le plus récent et le plus petit, l'échelle et la portée des résultats des projets qui en relèvent restent modestes.

### **Autres initiatives internationales d'atténuation du changement climatique**

15. La Banque mondiale et d'autres banques de développement multilatérales continuent de travailler sur le développement du CEIF. Il convient de noter que toutes les activités d'atténuation financées par le FEM correspondent aux deux premiers piliers du CEIF : élargir l'accès aux énergies propres et réduire les émissions de GES liées à l'utilisation de l'énergie. Les besoins du CEIF – près de 1,5 milliards de dollars par an sur 20 à 30 ans – dépassent de loin l'échelle des opérations du FEM dans le domaine d'intervention « changements climatiques ». Les approches du FEM et du CEIF peuvent toutefois se compléter si les programmes et les stratégies du FEM continuent de mettre l'accent sur la suppression des obstacles et la transformation des marchés pour promouvoir un développement durable basé sur les énergies propres et la réduction des émissions de GES, et si le CEIF sert à fournir les fonds nécessaires pour créer le monde énergétique de demain.

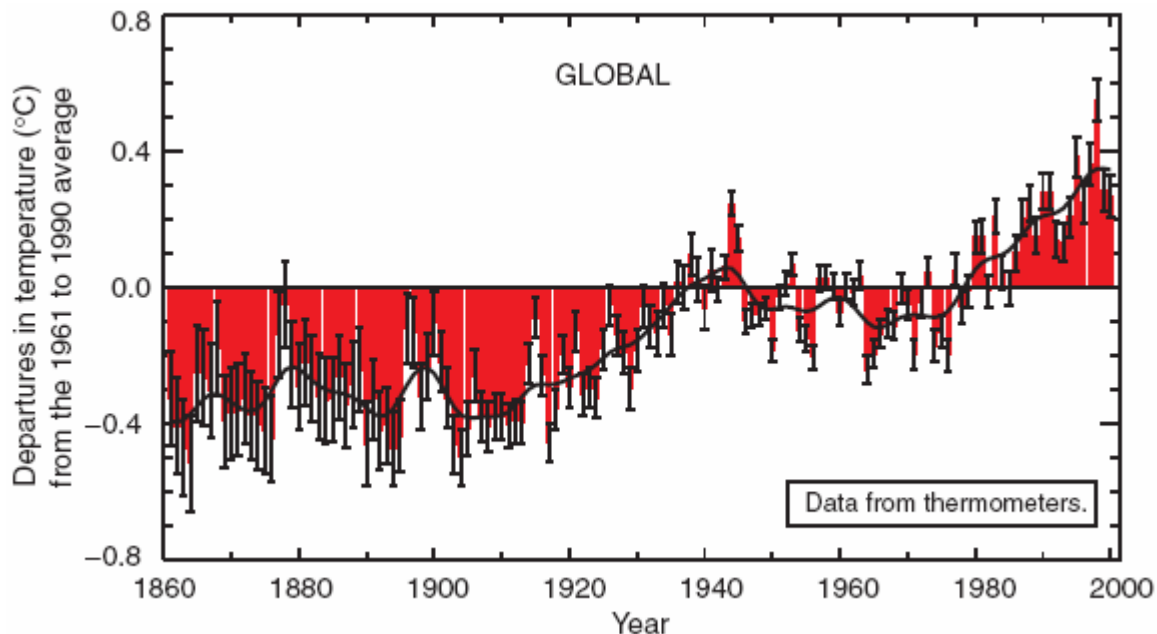
16. D'autre part, le Protocole de Kyoto est entré en vigueur le 16 février 2005. Ratifié par plus de 160 pays, il représente la première tentative de la communauté internationale de mettre sur pied un régime international pour réglementer les émissions de GES. La création de mécanismes de flexibilité – cession de droits d'émissions, mise en œuvre conjointe, Mécanisme de développement propre (MDP) – représente une avancée importante vers l'utilisation de mécanismes de marché pour obliger les décideurs économiques à intégrer la dimension

environnementale aux décisions concernant leur production et leur consommation. À ce jour, des projets MDP visant à réduire les émissions de GES de plus d'un milliard de tonnes ont déjà été enregistrés. Même si leur rôle après 2012 reste incertain, ces mécanismes contribuent aujourd'hui à l'action de la communauté internationale pour réduire les émissions de GES. Il est clair que l'utilisation efficace à long terme de ces mécanismes constitue un défi pour le monde entier qui s'efforce de maîtriser les concentrations de GES dans l'atmosphère.

### III. UNE ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE AUJOURD'HUI NECESSAIRE

17. Quelles que soient l'efficacité des actions d'atténuation du changement climatique, l'ardeur avec laquelle le FEM travaille, la rapidité de la mise en route du CEIF et d'autres initiatives similaires, et l'échelle à laquelle le MDP et tout autre mécanisme de flexibilité sont adoptés, le fait est que le réchauffement de la planète a bel et bien commencé et se poursuivra. Les émissions historiques et actuelles de GES – produites dans une large mesure par les pays industrialisés – ont, dans une large mesure, prédisposé la planète au réchauffement. Tous les pays doivent commencer à non seulement mener des actions sérieuses pour réduire les émissions de GES mais aussi s'adapter aux changements climatiques qui se manifestent déjà. Ces changements constitueront un défi important surtout pour les pays les plus pauvres – et pour leurs habitants les plus démunis.

**Figure 2 : Variations de la température à la surface de la Terre au cours des 140 dernières années<sup>3</sup>.**



<sup>3</sup> Watson, R. (éd). 2001, *Climate Change 2001: Synthesis Report*. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), Genève : OMM et PNUE.

18. Les prédictions des scientifiques concernant le réchauffement de la planète se sont confirmées au cours des dernières années. L'augmentation des concentrations de GES dans l'atmosphère a entraîné celle des températures globales moyennes. Dix des 15 dernières années comptent parmi les plus chaudes de l'histoire. Les glaciers fondent, le pergélisol dégèle dans les zones polaires et la fréquence et l'intensité des épisodes météorologiques extrêmes augmentent. Les autres méfaits du changement climatique affectent déjà la sécurité alimentaire et l'accès des populations à l'eau potable et à l'eau d'irrigation. Ces effets toucheront davantage les populations extrêmement vulnérables des pays en développement, celles qui ont probablement la marge de manoeuvre la plus faible pour faire face aux changements anticipés. Les populations des pays en développement sont celles qui ont le moins contribué à l'émergence des problèmes liés au changement climatique, pourtant elles en sont les victimes toutes désignées. Bien que l'adaptation au changement climatique soit un défi environnemental mondial étroitement lié au développement, ses composantes restent peu comprises. Comme l'ont montré les récents travaux dans le cadre de la CCNUCC, l'adaptation au changement climatique est une tâche redoutable d'autant plus difficile à réaliser que les ressources pour couvrir les coûts continuent d'être limitées et que l'on ne sait pas encore très bien comment accroître -- plutôt que réduire -- la capacité d'adaptation du développement durable et du genre humain aux effets néfastes du changement climatique.

### **Rôle du FEM dans l'adaptation au changement climatique**

19. Le FEM n'a que récemment commencé à contribuer à relever le défi de l'adaptation au changement climatique, mais ses efforts le placent au premier rang de l'action mondiale dans ce domaine. Le mandat du FEM consiste à fournir des financements pour couvrir le surcoût des projets exécutés dans les pays en développement et ayant des effets positifs sur l'environnement mondial. De ce fait, dans le domaine d'intervention « changements climatiques », l'effort est essentiellement axé sur les activités d'atténuation. Au départ, les évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation étaient financées uniquement dans le cadre du processus de préparation des communications nationales. Toutefois, en réponse aux directives données au titre de la CCNUCC et au constat de l'imminence du réchauffement de la planète, le FEM a mis sur pied trois dispositifs pour financer les activités liées à l'adaptation : La priorité stratégique « projets pilotes d'adaptation au changement climatique », le Fonds spécial pour les changements climatiques et le Fonds pour les pays les moins avancés. Chacun de ces dispositifs se concentre sur un aspect différent et fait appel à une approche distincte, mais tous aident à mieux comprendre comment surmonter le problème du passage de l'évaluation à l'action dans le domaine de l'adaptation au changement climatique.

20. Pour donner suite aux directives de la Conférence des parties à la CCNUCC lors de sa septième session à Marrakech, le Conseil du FEM s'est engagé à affecter une part des fonds du domaine d'intervention « changements climatiques » à l'appui de projets pilotes et témoins qui prennent en compte les besoins liés à l'adaptation des populations locales et concourent à l'amélioration de l'état écologique de la planète dans les domaines d'intervention de l'institution (diversité biologique, changements climatiques, eaux internationales, dégradation des sols, appauvrissement de la couche d'ozone et polluants organiques persistants). Les projets ayant des effets positifs locaux (promotion du développement) et mondiaux pourront prétendre aux fonds prévus pour la priorité stratégique « projets témoins d'adaptation au changement climatique », dès lors que le caractère mondial est jugé prioritaire. Ces projets devront être conformes aux

principes de la Caisse, d'où proviennent les fonds, à savoir le surcoût et les effets positifs pour l'environnement mondial. Opérationnelle depuis environ deux ans, cette initiative commence à livrer des enseignements qui serviront à aider les pays à faire en sorte que les mesures d'adaptation réduisent effectivement les risques pour les écosystèmes vulnérables et améliorent l'état environnemental d'une planète dont le réchauffement s'accélère. Un peu plus de la moitié des 50 millions de dollars initialement alloués à cette initiative ont été engagés au titre de projets soutenant des activités concrètes d'adaptation ayant aussi des effets positifs sur l'environnement mondial.

21. Le Fonds spécial pour le changement climatique a aussi été mis en place en réponse aux directives données par la Conférence des parties à sa septième session. Le programme d'adaptation dont il est assorti vise à tenir compte des effets néfastes du changement climatique dans les domaines suivants : ressources en eau, gestion des sols, agriculture, santé, infrastructure, écosystèmes fragiles (y compris les écosystèmes montagneux), et gestion intégrée des zones côtières. Ces secteurs relevant davantage du développement national que de l'amélioration de l'état écologique de la planète, le principe du surcoût ne peut s'appliquer ici. En revanche le principe des coûts supplémentaires – c'est-à-dire les coûts du développement durable que les effets du changement climatique imposent aux pays vulnérables – a été appliqué. C'est sur cette base que le Fonds spécial pour le changement climatique a été créé, rendu opérationnel, et mis en œuvre. Près de 50 millions de dollars peuvent être programmés pour des activités d'adaptation, et des fonds supplémentaires sont attendus au cours de l'année. Les principes applicables au financement des projets par le Fonds spécial au cours de sa première année devraient se traduire par l'intégration de mesures d'adaptation concrètes à des projets de développement dans les secteurs de l'eau, de l'agriculture, de la santé, de l'infrastructure, de la gestion des zones côtières, pour ne citer qu'eux.

22. Tout comme le Fonds spécial et la priorité stratégique « projets pilotes d'adaptation au changement climatique », le Fonds pour les pays les moins avancés a été mis en place dans le sillage des Accords de Marrakech pour aider ces pays à subvenir à leurs besoins urgents et immédiats d'adaptation au changement climatique. Le Fonds pour les PMA a tout d'abord servi à soutenir la préparation des programmes d'action nationaux pour l'adaptation au changement climatique (PANA). Quarante-quatre pays ont ainsi reçu un appui pour identifier et hiérarchiser les besoins les plus urgents liés à l'adaptation. La préparation de la plupart des PANA touchant à son terme, les besoins urgents et immédiats commencent à être établis. Les six secteurs suivants sont prioritaires :

- a) *Ressources en eau* : recours systématique à la récupération et au stockage des eaux de pluie à des fins domestiques et d'irrigation, protection des sources d'approvisionnement en eau, et amélioration de la planification des ressources en eau pour tenir compte d'une variabilité et d'une vulnérabilité accrues.
- b) *Sécurité alimentaire et agriculture* : développement de la culture sans labour, y compris dans les zones soumises aux marées et dans les zones humides, amélioration de l'adaptation des cultures aux variations climatiques, et recours accru aux cultures traditionnelles pour réduire les fluctuations de la production agricole dues à l'augmentation des températures et à la variabilité des précipitations.



- c) *Santé* : renforcement du suivi et de l'incidence des maladies vectorielles et de la lutte antivectorielle dans les zones affectées et au-delà.
- d) *Capacités d'intervention et gestion des risques en cas de catastrophe* : renforcement des systèmes de préalerte en cas de phénomènes climatiques extrêmes, contrôle de l'état des lacs glaciaires et élaboration de programmes d'intervention en cas de crues, inondations ou sécheresses, et sensibilisation et éducation des populations locales à la nécessité et aux avantages d'une bonne préparation face aux risques climatiques.
- e) *Infrastructure* : examen et révision des réglementations et politiques applicables à la construction de bâtiments, de routes, de ponts, d'ouvrages de drainage et de réseaux d'assainissement ; aménagement urbain et structures de protection du littoral.
- f) *Gestion des ressources naturelles* : appui renforcé aux activités de prévention et de lutte contre les feux de forêt à l'échelon local, expérimentation accrue de la pisciculture à base d'espèces pouvant s'adapter à l'eau de mer dans les zones exposées à une élévation du niveau de l'océan, et renforcement de la promotion de la pêche écologiquement viable.

23. À l'instar du Fonds spécial, le Fonds pour les PMA servira à couvrir les coûts supplémentaires d'une activité, à savoir ceux qui s'imposent à un pays vulnérable pour satisfaire ses besoins immédiats d'adaptation. À cette fin, les pays hiérarchisent leurs besoins et définissent des idées de projet à des fins de programmation des activités financées par ce fonds. Pour permettre aux pays bénéficiaires de passer de la phase d'élaboration à celle de mise en œuvre, le FEM a mobilisé près de 100 millions de dollars pour répondre à leurs besoins urgents et immédiats.

24. Il existe une autre source de fonds destinés à l'adaptation, née des Accords de Marrakech : le Fonds d'adaptation au changement climatique. Ce fonds sera financé par le prélèvement d'une « taxe » de 2 % sur les unités de réduction certifiées des émissions (URCE) délivrées dans le cadre du MDP prévu par le Protocole de Kyoto et par des contributions volontaires. Initialement chargé de faire fonctionner le Fonds d'adaptation, le FEM a commencé à prendre des dispositions en ce sens. Bien que la Conférence des parties ait décidé à sa onzième session de réexaminer la question des institutions auxquelles pourrait être confié le fonctionnement du Fonds, le FEM a confirmé sa disponibilité et réaffirmé sa capacité à le gérer.

25. Le FEM joue un rôle moteur dans l'aide à l'adaptation au changement climatique. Il continuera certes d'appliquer le principe du surcoût au financement de projets au titre de la priorité stratégique « projets pilotes d'adaptation au changement climatique », mais il a retenu le principe des coûts supplémentaires qu'il applique aux besoins des pays lorsqu'il s'agit de couvrir les coûts du développement durable que les méfaits du changement climatique leur imposent. Le FEM a fait faire un grand pas en mobilisant des ressources pour l'adaptation au changement climatique, mais il est clair que ces fonds seront insuffisants s'ils ne s'inscrivent pas dans un plan national de développement économique. De nouveaux outils pour financer les besoins d'adaptation doivent être recherchés : il faudrait explorer les opportunités qu'offrent le secteur

des assurances et l'utilisation d'instruments dérivés liés au climat. Dans ce contexte, comme dans le cas de l'atténuation, le rôle du FEM continuera d'être celui de catalyseur de la promotion d'un développement capable de s'adapter à la modification du climat.

### **Autres initiatives internationales d'adaptation au changement climatique**

26. Des études récentes montrent qu'une forte proportion des projets de développement est sensible à tel ou tel aspect des méfaits du changement climatique. La promotion d'un développement « à l'épreuve du climat » suppose la prise en compte de l'adaptation dans toutes les dimensions des plans de développement. L'objectif d'un développement non tributaire de l'évolution du climat ne sera pas facile à atteindre. Sa réalisation passe par le partage de l'information, des technologies et des acquis des pays développés comme des pays en développement.

27. La nécessité de fournir une aide à l'adaptation aux pays en développement les plus vulnérables est le troisième pilier du CEIF. Il est certes difficile de faire clairement la distinction entre modification et variabilité du climat, mais l'ampleur des fluctuations actuellement constatées est une raison suffisante pour commencer à définir l'échelle et les stratégies d'intervention que le climat de demain pourrait requérir. Une fois en place, le CEIF devra jouer un rôle majeur dans la promotion d'un développement à l'épreuve du climat, adaptant mieux le développement durable au changement climatique et le rendant ainsi plus robuste. Toutefois, tant que les ressources nécessaires n'ont pas été mobilisées au profit du CEIF, le FEM et ses fonds pour l'adaptation aux changements climatiques joueront un rôle central dans le financement de projets concrets à cette fin.

## **IV. QUESTIONS DESTINEES AUX PARTICIPANTS A LA TABLE RONDE**

- i) Quel bilan les pays développés et les pays en développement peuvent-ils tirer des activités d'atténuation et d'adaptation qu'ils mènent en réponse au changement climatique ? Quelle place ou importance relative convient-il d'accorder à ces deux dimensions ? Quel rôle en résulte-t-il pour le FEM dans les pays où ils exécutent des programmes ? Comment le FEM peut-il aider plus efficacement les pays à mettre en oeuvre les programmes voulus dans ces deux domaines ?
- ii) Le coût des dommages liés à la modification du climat devrait en principe augmenter au cours du siècle. Certains analystes estiment qu'il serait beaucoup moins coûteux d'atténuer le changement climatique que de s'y adapter. D'autres pensent que l'adaptation a un coût marginal dès lors qu'elle est systématiquement prise en compte dans les plans de développement. Quels sont les coûts et avantages, monétaires et autres, à attendre d'une comparaison et d'une évaluation de l'efficacité des mesures d'atténuation et des mesures d'adaptation ? Quels critères doit-on retenir

pour mesurer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs d'atténuation et d'adaptation ?

- iii) Quel rôle le transfert de technologies doit-t-il jouer dans ces deux domaines ?
- iv) Qu'entend-on exactement par « développement à l'épreuve du climat » ? Comment peut-on promouvoir un tel développement ?
- v) Quel doit être le rôle du FEM au regard de la première période d'engagement du Protocole de Kyoto ? Quel doit être son rôle après 2012 ?
- vi) Quel est le rôle du secteur privé dans les domaines de l'atténuation et de l'adaptation ? Quel rôle le secteur des assurances en particulier devrait-il jouer ?
- vii) Dans le domaine de l'atténuation, comment les pays concilient-ils les besoins d'énergie propre pour leur développement et la réduction des émissions ? Quel est le bon dosage et comment diffère-t-il d'un pays à l'autre ?